



# Vivre avec

**Bulletin de la Fédération Nationale des  
Lieux de Vie et d'Accueil**

## Editorial du président

Ce 2ème numéro du Bulletin de la Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil s'adresse à tous les Lieux de Vie et d'Accueil et à tous les partenaires intéressés.

Notre Assemblée Générale Extraordinaire et notre Assemblée Générale Ordinaire ont validé des décisions et des résolutions cherchant à permettre la poursuite de l'activité des Lieux de Vie et d'Accueil sur l'ensemble du territoire.

Si la réponse Lieu de Vie et d'Accueil continue à être pertinente pour les jeunes publics que nous accueillons, que nous apaisons et que nous stabilisons, l'arrivée enfin d'un Décret de Loi sur l'exonération des Appels à Projets pour l'extension et la création d'un Lieu de Vie et d'Accueil, est nécessaire et fondamentale.

La FNLV a souhaité une législation claire pour les Lieux de Vie et d'Accueil.

La FNLV a aussi interpellé tous les Présidents de Conseils Généraux et les Directions Régionales de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, quant à la manière de régler un problème entre Permanents et un jeune accueilli.

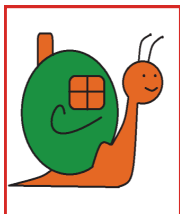
La FNLV demande la même équité que pour toute structure d'accueil, ce qui n'a pas été le cas pour deux Lieux de Vie et d'Accueil ces trois dernières années.

La FNLV engage aussi un travail, en collaboration avec Madame Fabienne QUIRIAU Directrice de la CNAPE et Laure SOURMAIS. Même s'il est tôt encore pour connaître le résultat de ce travail, il y est recherché un meilleur éclairage sur les valeurs d'accueil et de travail d'un Lieu de Vie et d'Accueil, tout en étant à l'écoute de nos partenaires.

Jacques Queinnec, Président de la FNLV

### **Contenu:**

- Actions en cours
- Adhésions
- Rencontres
- Quel avenir des LVA
- Pourquoi?
- Pause culturelle



**En hommage  
à Léa  
Lebourgeois**

**Numéro 2  
Septembre  
2014**

## Les actions en cours

La Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil, en lien avec la Fédération Régionale des Lieux de Vie et d'Accueil de Bretagne, a rencontré la Direction Générale de l'Assemblée des Départements de France (ADF), ainsi que leur Chargé de Missions des Affaires Sociales.

Notre demande portait sur l'exonération des Appels à Projets pour les Lieux de Vie et d'Accueil, aussi bien pour leur extension que pour leur création. Nous avons reçu, de leur part, un accueil favorable à ces demandes.

Le Bureau de la FNLV a ensuite rencontré des représentants du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour échanger sur le même thème : les exonérations des Appels à Projets (extension et création des lieux de vie et d'accueil).

Nous avons aussi exprimé notre demande d'un Agrément national, au regard de la possibilité, qu'ont les Lieux de Vie et d'Accueil d'accueillir des publics de tout le territoire national.

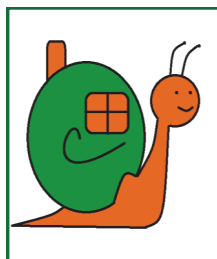
Nous avons appris, au 1er trimestre, qu'un Projet de Loi sur

les Appels à Projets étaient en préparation pour toutes les structures d'accueil.

La partie, qui concernait les Lieux de Vie et d'Accueil, allait tout à fait dans le bon sens de nos demandes.

Nous attendons maintenant la parution d'une Loi sur ce sujet. Deux régions de la FNLV ont travaillé sur des grilles d'évaluations internes qui seront proposées sur le site de la Fédération.

Enfin, un courrier a été adressé à tous les Présidents de Conseils Généraux, ainsi qu'à la Protection Judiciaire de la Jeunesse, suite à une fermeture administrative d'un LVA, d'une manière qui nous est apparue violente et excessive. Un exemplaire de ce courrier est inclus dans ce bulletin.



Le bureau  
de la FNLV

Paris, le 20 Mars 2014

Monsieur Le Président,

Un Lieu de Vie et d'Accueil a eu une fermeture administrative récemment et les conditions de cette fermeture nous sont apparues violentes et excessives.

La procédure a consisté à faire récupérer par les gendarmes les enfants à la sortie de l'école ou de formation à la fin des cours et à mettre en chômage toute l'équipe du Lieu de Vie et d'Accueil.

Dans le travail engagé par les Lieux de Vie et d'Accueil comme les autres structures, un membre d'une équipe et même du responsable peuvent être confronté à des jeunes en grande souffrance avec des comportements violents parfois très violents.

Il n'est jamais simple pour aucun travailleur social de maîtriser ces situations.

La mise en cause par un enfant accueilli ou par un parent auprès des services du conseil général doit faire l'objet d'un échange avec la personne mise en cause et un membre de son conseil d'administration.

Une suspension éventuellement du travailleur social concerné après échange et après des éléments convaincants peut permettre un temps d'enquête justifié.

La fermeture de l'ensemble du Lieu de Vie et d'Accueil et la mise au chômage de toute l'équipe sont complètement inappropriées.

Je rappelle aussi la coresponsabilité du Lieu de Vie et de la tutelle sur l'agrément qu'il soit du département, de la protection judiciaire de la jeunesse ou de la santé.

Je rappelle aussi la coresponsabilité du travailleur social qui adresse le jeune au lieu de vie et d'accueil avec ou sans élément suffisant sur le comportement connu des difficultés, des souffrances et donc ici des violences du jeune à l'égard des équipes éducatives.

Un principe de protocole sur une procédure de suspension préalable à l'enquête doit être admis aussi pour l'ensemble des Lieux de Vie et d'Accueil sur le territoire national comme pour toutes autres structures qui accueillent des jeunes mineurs ou majeurs.

J'attends en retour votre avis sur ce point important qui permettra à chacun d'y voir plus clair dans cette procédure.

Je vous prie d'accepter, Monsieur Le Président, mes très respectueuses salutations.

Pour la FNLV.

Le président, Jacques QUEINNEC.

## Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Extraordinaire a voté la modification des statuts de la FNLV, pour permettre de représenter directement les Lieux de Vie et d'Accueil.

Il en découle, notamment, une organisation des adhésions et un retour sur les régions, dont le ou les représentants restent membres du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale (voir document de Jacques BENOIT, joint à ce Bulletin FNLV).

La Fédération continue à œuvrer pour obtenir, notamment, l'annulation des Appels à Projets pour les Lieux de Vie et d'Accueil.

Une proposition de Décret, concernant l'ensemble des structures d'accueil et donc aussi les Lieux de Vie et d'Accueil, a proposé une exonération des Appels à Projets pour la création et l'extension des Lieux de Vie. Ce Décret est en attente de parution, il sera inséré dans une Loi, que nous espérons pour l'automne.

Ce Décret a déjà été validé par le Conseil des Ministres...

La Fédération a fait la demande d'un Agrément national pour les Lieux de Vie et d'Accueil, argu-

menté par la Loi sur la Famille que les Lieux de Vie et d'Accueil sont des structures ouvertes sur un public local mais aussi national.

La Fédération continuera la mise en place d'un Bulletin d'informations, adressé à tous les Lieux de Vie et d'Accueil et à ses partenaires.

L'ensemble des courriers, des documents et des échanges de la Fédération sont toujours disponibles sur le Site de la Fédération Nationale : [www.fnlv.org](http://www.fnlv.org)

Un groupe de travail s'est formé (Christian BORIE et Pascal COURBIER) avec la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance).

Ce groupe veut produire des éléments sur ce qu'est un Lieu de Vie et d'Accueil et ce qui ne l'est pas, suite à son histoire et suite aussi aux évolutions actuelles.

Ce travail fera l'objet de discussions au prochain Conseil d'Administration, mais aussi de rencontres avec les Lieux de Vie et d'Accueil en régions (voir document joint à ce Bulletin FNLV).

## **Rencontre de la Fédération Nationale avec les Lieux de Vie et d'Accueil en régions**

### **Le principe de ces Rencontres**

Il s'agit d'échanger, sur un principe de questions-réponses, entre les Lieux de Vie et d'Accueil en régions et la Fédération Nationale.

Les responsables de Départements et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et autres partenaires seront aussi concernés

### **Lieux des Rencontres**

**Toulouse** : LVA concernés des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Limousin et Languedoc Roussillon.

**Le Mans** : LVA concernés des régions Pays de Loire, Bretagne, Normandie, Ile de France, Centre.

**Dijon** : LVA concernés des régions Bourgogne, Rhône Alpes, Auvergne, Lorraine, Alsace.

### **Les Thèmes**

La législation des Lieux de vie et d'Accueil et l'exonération des Appels à Projets pour la création et l'extension des LVA (validée en Conseil des Ministres, devrait passer à l'automne dans un projet de Loi...)

L'avancée du travail sur la Charte des Lieux de Vie et d'Accueil, fait en partenariat avec la CNAPE.

Les rapports avec les Tutelles et les Lieux de Vie et d'Accueil

### **Les Moyens**

Location salle de réunion de 50 à 100 places avec sonorisation

Animation et Buffet à prévoir

Compte-Rendu de ces Rencontres

### **Financement**

Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil

Le Crédit Coopératif s'est porté partenaire financier pour une partie des frais engagés

Ces rencontres doivent se dérouler entre le dernier trimestre 2014 et le premier trimestre 2015.

## Des nouvelles modalités d'adhésion pour 2015

Les nouveaux statuts adoptés en AG extraordinaire attendent de la Fédération qu'elle représente directement les Lieux de Vie et d'Accueil, les FRLV devenant les organes déconcentrés de la FNLV. Cela induit de nouvelles modalités d'adhésions pour l'année 2015.

La FNLV a dix ans. Elle devait évoluer et s'adapter pour répondre à de nouveaux défis mais aussi aux attentes de ses membres. Il ressortait en particulier des dernières rencontres nationales que les lieux de vie et d'accueil souhaitaient une plus grande communication, notamment directe avec leur fédération, interagir plus rapidement avec elle, se sentir membre à part entière, avoir d'avantage de visibilité sur les actions en cours.

Il apparaissait donc essentiel de s'adresser au plus grand nombre, en s'appuyant sur les présidents de régions tout en soulageant leur tâches mais en conservant des moyens financiers. Il faut souligner le travail de ces hommes et de ces femmes qui jusqu'alors avaient la difficile mission de tout porter sur leur territoire, et ce en plus de leurs activités. Le manque de vocations et un bénévolat en baisse dont souffre tout le secteur asso-

ciatif imposaient un recentrement de nos moyens.

### COMMENT ADHERER

A compter du 1er novembre 2014 vous disposerez de deux moyens :

- Par écrit (obligatoire pour une première demande mais possible pour tous les LVA)
- Par internet avec paiement en ligne (réservé aux renouvellements)

Par écrit :

Le formulaire sera disponible sur [www.fnlv.org](http://www.fnlv.org) ou sur demande ([fnlv-adhesions@orange.fr](mailto:fnlv-adhesions@orange.fr))

Dans le cas d'une première demande, une liste de pièces complémentaires est à produire :

- Copie des statuts de la structure juridique
  - Récépissé CFE pour les Entreprise individuelle
  - Copie de l'autorisation administrative de créer et gérer un LVA
- Adressez le tout accompagné de votre règlement, soit 200€, à :

## FNLV ADHESIONS

Logis de Ferrieres  
79290 BOUILLE LORETZ

Renseignements : 05 49 67 10 24  
fnlv-adhesions@orange.fr  
Par Internet sur [www.fnlv.org](http://www.fnlv.org)

Rendez-vous sur votre espace adhérent. La cotisation sera payable en ligne avec PayPal. Une attestation d'adhésion sera téléchargeable.

## DUREE DE COTISATION

L'adhésion court du 1er octobre de l'année N au 31 décembre année N+1

## QUE SE PASSE T IL EN CAS D 'OUBLI DE COTISATION ?

Un rappel automatique par Mail sera envoyé au LVA

En cas de non renouvellement le LVA ne figure alors plus sur l'annuaire FNLV mais reste présent dans la base de données. Il aura la possibilité de renouveler son adhésion à n'importe quel moment de l'année ce qui entrainera à nouveau sa parution sur l'annuaire et l'accès aux fonctionnalités du site internet. Il redeviendra également destinataire du bulletin.

## FINANCEMENT DES REGIONS

Pour les régions constituées la FNLV reversera la quotepart prévue pour chaque adhésion soit 60.00€ en 2015.

Les versements seront regroupés et effectué à deux reprises. Une première fois au 31 mars puis une seconde fois au 30 septembre.

Pour apporter une équité dans les moyens financiers des régions, notamment en matière de cout de déplacement aux réunions de CA, la FNLV remboursera les frais de déplacements à concurrence de 3 trajets par an au barème km, ou billet SNCF.

## NOUVELLE FONCTIONNALITES DU SITE WWW.FNLV.ORG

Toujours dans l'objectif de rendre le site internet plus interactif, votre espace adhérents va offrir une documentation spécifique à l'activité, exclusivement réservé aux LVA, (modèle d'évaluation interne, DIPC, Convention de fonctionnement, contrat type Assistant permanents), mais aussi l'évolution de la législation, forums, etc.

**A vos login et mot de passe !**

## Quel est l'avenir des Lieux de Vie et d'Accueil?

Nos petites structures, revendiquant leur position « à la marge », ont toujours rencontré diverses hostilités et, si tout va bien, en rencontreront toujours.

On comprend parfaitement le malaise ou l'inquiétude des services administratifs ayant en charge la gestion des accueils de mineurs, faces à des personnes engagées dans un projet personnel n'ayant pas pour objectif principal de répondre aux besoins spécifiques de leur département, mais simplement de conduire "leur projet", dans des fonctionnements à la limite des réglementations, et acceptant d'en prendre le risque !...

Pourtant l'intérêt des collectivités locales est respecté car elles peuvent utiliser ces structures en fonction de leurs besoins tout en maîtrisant les éventuels dérapages des prix de journée et s'assurer par le contrôle du fonctionnement et de l'utilisation des fonds publics. Mais depuis toujours, les LVA ont su faire face à ces pressions en négociant des solutions (plus ou moins) adaptées à leurs pratiques.

Pourtant, un autre ennemi, plus insidieux, apparait petit à petit dans nos structures : L'évolution des modes de vie.

Réglementations, contrôles, réunions, tout cela nous imposent des heures de travail de bureau et de déplacement, temps pendant lesquels nous ne sommes pas auprès des jeunes ce qui est pourtant le critère principal de notre mission.

Un autre ennemi tout aussi insidieux y contribue aussi, les nouvelles générations n'acceptant pas forcément les contraintes inhérentes à l'engagement du « Vivre avec », ou, pour les plus anciens, la fatigue due aux nombreuses années d'activités. Quelle qu'en soit la raison, nombre de LVA s'adaptent en interprétant de façon parfois conciliante le décret 2004-1444.

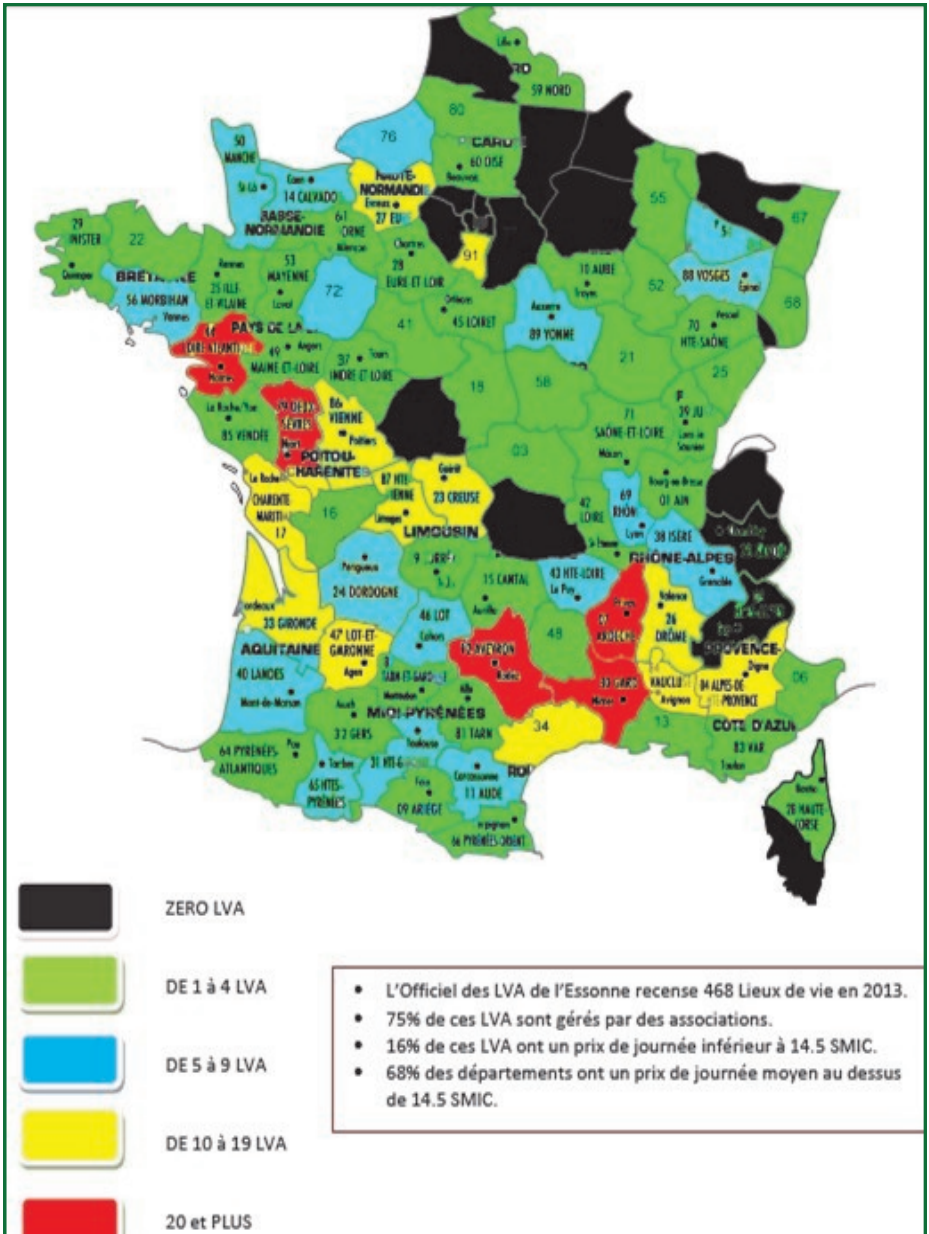
Et pourtant, le principal intérêt des Lieux de vie réside dans leur engagement du « Vivre avec » et pas uniquement « aux heures de bureau »... Sans cette spécificité, les LVA peuvent aisément être remplacés par des établissements, à caractère expérimental par exemple.

Nous devons lutter « bec et ongles » pour conserver cette spécificité du « Vivre avec », contre les réglementations de plus en plus contraignantes, et parfois contre nous-mêmes...

Jacques BENOIT



## Les Lieux de Vie et d'Accueil en 2013



## Mais qu'est ce que je fais là?

Le quotidien d'un lieu de vie et d'accueil est parsemé de moments inattendus, d'imprévus auxquels il faut savoir faire face et s'adapter :

le refus de se lever le matin,  
leur incapacité à ranger leurs affaires,

la musique qui grésille en boucle sur le téléphone portable,  
leur capacité à se rendormir 3 ou 4 fois le matin,

les minutes grignotées à l'heure du coucher,

les « t'inquiète », « ta gueule »,  
ou autres « tu me casses les couilles »,

les appels de l'école ou du collègue ,

les bruits de porte qui se rouvrent alors que l'on vient juste de se coucher,

les fausses maladies du matin pour éviter l'école,

la vaisselle qui traîne dans l'évier.

les portes qui claquent,

les « c'est pas moi »,

les jeux de mains qui dégénèrent en cris et bagarres,

la casse intentionnelle ou non d'objet auxquels on tient....

Alors, il arrive parfois que l'usure et la répétition prenne le dessus.

Dans ces moments là, parfois, une question nous traverse

l'esprit :

« **Mais qu'est ce que je fais là ?** ».

Heureusement, Il y a aussi les bons moments, les instants magiques qui nous font oublier tout le reste :

la petite discussion du soir,

le repas préparé ensemble,

les anniversaires,

la réussite du permis,

le succès à un examen,

les fou-rires,

le premier contrat de travail,

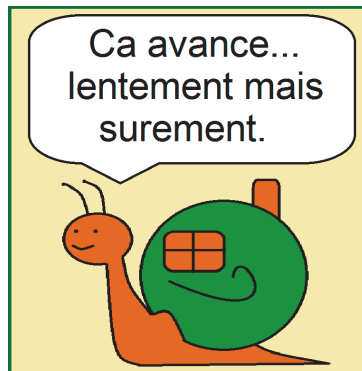
le passage en appartement,

le départ réussi d'un jeune dans sa nouvelle vie,

les appels de ceux qui sont partis...

Alors, on se rappelle pourquoi on est là !

Julie ROSSET



## Petite pause culturelle

### Pour s'informer:

#### **Trois fois Manon :**

Fiction en 3 épisodes sur une adolescente de 15 ans placée en Centre Educatif Fermé après avoir poignardée sa mère.

Le spectateur assiste, impuissant, au mal-être de Manon et à sa souffrance et le réalisateur expose cette violence adolescente. Marina Foïs y incarne avec brio une mère étouffante, voire perverse.

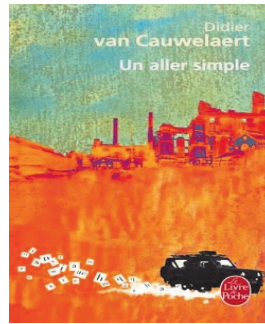


**Trois fois Manon,**  
minisérie (3 x 52 min) de Jean-Xavier de Lestrade,  
avec Alba Gaïa Bellugi, Marina Foïs,  
Alix Poisson, Yannick Choirat, Arte

### Pour s'évader:

#### **Un aller simple :**

Superbe voyage initiatique.  
Prix Goncourt 1994



Né en France, de parents inconnus, et recueilli par les Tsiganes du nord de Marseille, Aziz est un sans-papiers de naissance. À dix-huit ans, n'ayant pas les moyens de s'acheter un faux passeport français, il s'offre la nationalité marocaine, et sa vie bascule.

Expulsé vers son prétendu pays « d'origine », dans le cadre d'une grande opération médiatique du gouvernement français, il se retrouve dans le Haut-Atlas en compagnie d'un attaché humanitaire chargé de le « réinsérer dans ses racines ».

**Un aller simple,** Didier Van Cauwelaert, éditions Albin Michel, 1994, 120pages.

## Appel à contribution!

Vous avez entre les mains le deuxième numéro de « Vivre Avec ».

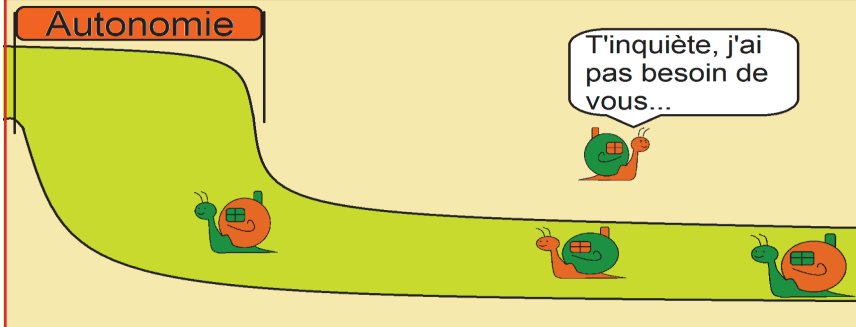
Ce bulletin répond à une envie d'échanger les informations, de s'exprimer sur notre métier et de partager nos expériences, nos difficultés et nos joies quotidiennes.

Envoyez donc vos textes, réactions, questions avec ou sans réponses, articles, essais, dessins, suggestions, « coups de gueule » et autres créations, par courrier ou par courriel.

Dans la mesure du possible et de l'espace disponible, ces écrits alimenteront nos prochains numéros.

Nous avons hâte de vous lire!

### Autonomie



### Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil

8, rue Lemerrier - 75017 PARIS

05 57 40 03 47

[www.fnlv.org](http://www.fnlv.org)

Messagerie : [contact@fnlv.org](mailto:contact@fnlv.org)

**Adhésions:** Tél : 05 49 67 10 24 - Fax : 05 49 67 19 10

[fnlv-adhesions@orange.fr](mailto:fnlv-adhesions@orange.fr)



**Directeur de la publication :** Jacques Queinnec

**Comité de rédaction :** Bureau de la FNLV

**Création graphique, maquette :** Julie Rosset

**Dépôt légal à parution**

**ISSN : 2271-9970**